

## Collège doctoral de Bordeaux

-----  
**Réunion du 22 septembre 2008**  
**9h30 – 11h30**

-----  
**Compte-rendu**

### **Etaient présents :**

BART François  
BERGOUIGNAN Marie-Claude  
GUILLAUME Sylvie  
GRARD Loïc  
HARDOUIN Catherine  
HENRIET Patrick  
LABAT Nathalie  
LANG Jochen  
MARTHAN Roger  
MURAIL Pascal  
PETIT Michel  
PUIGGALI Jean-Rodolphe  
DARBON Dominique  
SAINTOURENS Bernard  
SOPENA Eric  
SORBETS Claude

### **Etaient excusés**

BAVARD Christophe  
BLANCHARD Alain  
CEREPI Adrian  
DUPUY Claude  
MELIN-SOUCRAMANIEN  
RABATE Dominique  
RASCLE Nicole  
SERVANT Laurent

## **1 – POINT SUR L'AVANCEE DU COLLEGE DOCTORAL**

### **✓ *Modules transverses***

Jean-Rodolphe Puiggali revient sur l'avancée du dossier « modules transverses ». Pour lui, ce dispositif sera évalué à l'aune de l'attractivité des modules proposés pour des doctorants d'autres disciplines. Les doctorants ont été informés de ce dispositif, l'offre de modules transverses est en ligne sur le site de l'Université de Bordeaux, une petite application doit être mise à la disposition des étudiants afin de permettre leur inscription directement auprès de l'enseignant responsable de chaque module.

Jean-Rodolphe Puiggali rappelle que, s'agissant de modules non créditant, ils ne passent pas par les procédures d'inscription administratives traditionnelles des établissements. Cependant, les modules transverses suivis pourront être mentionnés dans le supplément au diplôme.

Jean-Rodolphe Puiggali rappelle que l'Université de Bordeaux prendra en charge financièrement une partie des heures, des modules transverses.

### ✓ *Cérémonie de remise unique du diplôme de doctorat de l'Université de Bordeaux*

Cette cérémonie sera organisée par l'Université de Bordeaux en lien avec les services de scolarité doctorale des universités. Elle devrait avoir lieu avant les vacances de février.

Loïc Grard se charge d'organiser une réunion avec les services concernés des établissements de manière à établir la liste des docteurs concernés.

## **2 – DOCTORAT UNIQUE – MISE EN PLACE**

Jean-Rodolphe Puiggali souligne la nécessité d'une rencontre entre la commission prospective Formation et la commission prospective Recherche afin de préciser la mise en place du doctorat unique.

Claude Sorbets observe une grande hétérogénéité dans les pratiques des écoles doctorales et souhaite rendre les pratiques plus cohérentes de manière à créer une vraie valeur ajoutée au diplôme de doctorat de l'Université de Bordeaux.

Il s'interroge sur l'évolution souhaitée à termes : les écoles doctorales ont-elles vocation à être régulées au niveau du PRES ?

Jean-Rodolphe Puiggali considère que la définition préalable de bonnes pratiques à une convergence devra être faite dans le prochain contrat quadriennal. Celles-ci devront être définies en termes d'évaluation annuelles des doctorants, de prise en compte des publications, en termes de nombre d'encadrement permis à un directeur de thèses, en termes de durée de la thèse, en termes de pratiques d'autorisation à s'inscrire en fonction de l'obtention d'un financement ou pas, ou du statut d'ATER, ainsi qu'en termes de fonctionnement des conseils d'écoles doctorales ou de délivrance de mention.

Le collège doctoral s'accorde sur la nécessité de définir des normes mais tout en constatant que tout ne peut être homogénéisé. En effet, ces normes doivent être nuancées en fonction des situations particulières des établissements, des disciplines, voire des co-tutelles internationales...

Il est indiqué que pour Sciences Po Paris, le doctorat est un diplôme international et qu'en conséquence, la co-tutelle internationale de thèse est absurde et que Sciences Po Paris s'achemine vers le refus de ces tutelles en considérant que les docteurs doivent arriver sur le marché du travail relativement jeunes, de manière à s'y insérer plus facilement.

Jean-Rodolphe Puiggali et Claude Sorbets envoient une liste de questions permettant d'avancer sur ces convergences. Claude Sorbets étudiera les réponses ainsi que les réponses

envoyées par les écoles doctorales au questionnaire de l'AERES et présentera le résultat de son étude avant la fin de l'année civile.

### **3 – QUESTIONS DIVERSES**

Eric Sopena présente le projet d'évolution du statut des doctorants qui supprime les statuts d'allocataire et de moniteur et les remplace par le statut de doctorant contractuel, qui seront rémunérés par les établissements pour une durée de trois ans pouvant être prolongée au maximum d'un an.

La question de la modalité du financement de ces contrats n'a pas encore été clarifiée par le Ministère.

**Le prochain collège doctoral aura le mardi 7 octobre à 17h30.**

*Le collège doctoral y rédigera une quinzaine de lignes concernant le doctorat unique destiné à contribuer à la seconde phase de l'Opération Campus.*